

ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019
DIPLOMES UNIVERSITAIRES et COURS DE LA MDL

Politique de remboursement des droits d'inscription

La Maison Des Langues (MDL) définit la politique suivante de remboursement des droits d'inscription à ses Diplômes Universitaires et à ses cours pour l'année universitaire 2018-2019 :

Une fois l'inscription administrative et le paiement réalisés, les demandes de remboursement pourront être examinées à titre exceptionnel, par une commission interne composée comme suit :

- Vice-Président(e) en charge des Relations Internationales et de la Coopération Régionale ou de son(sa) représentant(e),
- Directeur(trice) de la MDL,
- Coordonnateur(trice) linguistique de pôle de la MDL,
- Responsable Administratif(ve) de la MDL.

Passé deux semaines de cours (voir calendrier pédagogique), aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

En cas de décision de remboursement des droits de scolarité, une somme de 23 € reste acquise à l'établissement au titre des actes de gestion nécessaires à l'inscription.